



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Investir dans notre avenir

Rapport d'étape national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017-2018

Août 2019



**Investir dans notre avenir :
Rapport d'étape national sur l'apprentissage
et la garde des jeunes enfants 2017-2018**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publicentre-EDSC

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou accessible PDF) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2019

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em12-63/2019F-PDF

ISBN : 978-0-660-31416-7

EDSC

N° de cat. : SP-1210-08-19F

Table des matières

Message du ministre	3
Section 1 : Aperçu national	4
Aide aux familles canadiennes.....	4
Un besoin reconnu.....	5
Créer une vision commune.....	6
Principes directeurs.....	6
Innovation + savoir = meilleurs résultats.....	7
Section 2 : Agir - Résultats de la première année.....	9
Indicateurs de progrès.....	9
Transferts de financement fédéral aux provinces et territoires.....	10
Section 3 : Résultats par province et territoire	11
Colombie-Britannique.....	11
Alberta	13
Saskatchewan	14
Manitoba.....	16
Ontario	17
Québec	19
Nouveau-Brunswick	20
Île-du-Prince-Édouard	22
Nouvelle-Écosse	24
Terre-Neuve-et-Labrador.....	25
Nunavut	27
Territoires du Nord-Ouest	28
Yukon	29
Résumé.....	31
Références.....	32
Annexe A : Exemples de projets novateurs dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	33

Message du ministre

J'ai la conviction que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes doivent avoir une chance réelle et équitable de réussir dans la vie. Or, cette réussite dépend d'une classe moyenne prospère et grandissante. Pour assurer le développement actuel et futur de la classe moyenne, nous devons faire en sorte que tous les enfants aient la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.

Nous savons que les premières années de vie sont essentielles au bon développement et au bien-être futur des enfants, mais de nombreuses familles canadiennes se heurtent à des obstacles pour concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment l'accès à des services de garde abordables et de qualité. Rien d'étonnant donc à ce que l'investissement dans des systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité soit l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire pour renforcer le tissu social et économique de notre pays.

C'est pourquoi notre gouvernement investit 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pour maintenir et créer des places en service de garde abordables et de grande qualité partout au pays. Dans le cadre de cet investissement historique, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ont convenu d'un Cadre multilatéral en juin 2017. Les principes directeurs du Cadre sont d'accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Depuis, nous avons conclu des accords bilatéraux avec toutes les provinces et tous les territoires, injectant 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

D'ici 2020, les investissements découlant des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires permettront de créer jusqu'à 40 000 nouvelles places abordables en service de garde. Je suis heureux de constater que nous sommes sur la bonne voie, car plus de 50 % de l'objectif fixé pour 2017-2018 a déjà été atteint. Ainsi, le retour au travail sera plus abordable pour certains parents, de sorte que moins de familles auront à faire le choix difficile entre travailler ou rester à la maison pour s'occuper des enfants.

Dans ma lettre de mandat, le premier ministre a souligné l'importance de suivre les progrès réalisés par rapport à nos engagements envers la population canadienne et d'en rendre compte. Je suis donc heureux de publier notre premier rapport d'étape national annuel sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de vous montrer les progrès considérables que nous avons accompli. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser notre vision à long terme, je suis fier de vous présenter l'important travail accompli jusqu'à maintenant pour aider les enfants canadiens à jouir d'un milieu enrichissant au sein de services d'apprentissage et de garde de qualité.

En prenant soin de nos enfants aujourd'hui, nous contribuons au développement et à la prospérité de la classe moyenne canadienne de demain. Je me réjouis à l'idée de poursuivre mon travail avec mes collègues provinciaux et territoriaux et de dialoguer avec le nouveau groupe d'experts sur les données et la recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de faire de notre pays un chef de file en matière de services d'apprentissage et de garde de qualité et abordables.



L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Section 1 : Aperçu national

Aide aux familles canadiennes

« Dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada a annoncé 7,5 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années pour des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité, abordables, inclusifs, accessibles et souples. Investir dans les programmes d'apprentissage et les services de garde pour jeunes enfants au Canada est l'un des meilleurs investissements que les gouvernements puissent effectuer. »



– **L'honorable Jean-Yves Duclos,**
Ministre de la Famille, des Enfants,
et du Développement social, 15 juin 2017

Un besoin reconnu

Nombre de recherches montrent que des services de garde d'enfants de grande qualité favorisent l'obtention de résultats positifs sur le plan du développement de l'enfant, en particulier chez les enfants issus de familles défavorisées. Des études montrent par ailleurs que des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité ont des effets positifs sur le développement cognitif et social des enfants, améliorent la préparation à l'école et jettent les bases de l'apprentissage tout au long de la vie.

Les études montrent également que l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité donne aux parents, et particulièrement aux femmes – qui assument souvent la responsabilité première des soins aux jeunes enfants – l'occasion de poursuivre des études et une formation, de se joindre à la population active et de gagner un meilleur revenu.

Toutefois, malgré les progrès réalisés, l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité demeure limité, en particulier pour les familles à revenu faible et moyen. Pour les services de garde agréés, les parents canadiens paient en moyenne près de 11 500 \$ par enfant par année, et cette somme peut atteindre 20 000 \$ dans certaines régions du pays. En même temps, bien qu'environ 60 % des enfants de moins de six ans bénéficient d'une forme quelconque de services de garde formels ou informels, la disponibilité des services de garde agréés demeure relativement faible au Canada à l'extérieur du Québec, et on estime que seulement un enfant sur quatre a accès à des services de garde agréés.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître ses investissements pour aider les enfants canadiens à prendre le meilleur départ possible dans la vie¹. Cela a commencé par un investissement de 500 millions de dollars annoncé dans le budget de 2016 « pour établir un **cadre national** d'apprentissage et de garde des jeunes enfants », dont 100 millions de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Un nouvel engagement important a suivi dans le budget de 2017 : 7 milliards de dollars supplémentaires seraient investis au cours de la prochaine décennie pour accroître la disponibilité de services de garde d'enfants abordables et de qualité partout au pays. Cela a porté le total à **7,5 milliards de dollars** et comportait l'engagement d'appuyer la création de jusqu'à **40 000 places** supplémentaires en garderie abordables d'ici mars 2020. Cet engagement comprenait un investissement de 1,7 milliards de dollars pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce cadre a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones en tenant compte des aspirations et des priorités distinctes des collectivités, des familles et des enfants inuits, métis et des Premières Nations en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En plus des investissements annoncés dans le budget, le gouvernement fédéral a fourni 13,7 milliards de dollars aux provinces et aux territoires en 2017-18 par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants².

¹ Cet investissement fédéral s'appuie sur les investissements des provinces et des territoires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les dépenses provinciales et territoriales sont estimées à 5,7 milliards de dollars en 2017, d'après les données compilés par le Centre Atkinson dans son [Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2017](#).

² En 2004, le principal programme canadien de transfert en matière de services sociaux, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, a été restructuré pour créer deux nouveaux transferts – le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux – afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation de l'appui fédéral aux provinces et aux territoires. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est un mécanisme de transfert global et inconditionnel qui soutient les enfants, l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux. Les paiements versés en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux ont depuis été augmentés grâce à un mécanisme d'indexation annuel de 3% à compter de 2009-2010. Le budget de 2007 indiquait qu'environ 10%, soit 850 millions de dollars, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (9,5 milliards) en 2007-08 étaient consacrés au soutien aux enfants. Dans le budget de 2007, 250 millions de dollars de plus par année ont également été versés aux provinces et aux territoires pour appuyer la création de places en garderie. Ce montant a été intégré au Transfert canadien en matière de programmes sociaux à compter de 2008-2009.

Créer une vision commune

Cette vision s'est concrétisée en juin 2017 lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ont signé le **Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** (ci-après le « Cadre »)³.

Le Cadre a jeté les bases d'une vision à long terme «selon laquelle tous les enfants du Canada profitent de services de qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants», afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

Suivant la signature du Cadre, le gouvernement fédéral a conclu des **accords bilatéraux** de trois ans avec chaque province et territoire. En vertu de ces accords, le gouvernement du Canada alloue 1,2 milliards de dollars sur trois ans (de 2017 à 2020) aux provinces et aux territoires. Les dépenses prévues dans le cadre des accords doivent être conformes aux **principes directeurs** du Cadre, qui sont axés sur les domaines qui amélioreront la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, particulièrement pour les familles qui en ont le plus besoin. Étant donné que les exigences en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont uniques dans chaque province ou territoire, chaque accord est accompagné d'un plan d'action détaillant comment cette province ou ce territoire répondra aux besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans cette province ou ce territoire.

Pour connaître les faits saillants des résultats obtenus à ce jour, consultez la section 2 «Agir - Résultats de la première année» (page 9).

Principes directeurs

Les principes directeurs du Cadre sont d'accroître **la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité** afin de créer un environnement où tous les enfants ont accès à des services d'apprentissage et de garde, ce qui les aide à réaliser leur plein potentiel.

La **qualité** signifie offrir des expériences et des environnements d'apprentissage préscolaire enrichissants. Elle signifie considérer les enfants comme des apprenants compétents, capables et pleins de potentiel. Elle signifie valoriser les relations qui favorisent un apprentissage optimal pour les enfants et reconnaître l'importance de qualifications et d'une formation appropriées pour ceux qui travaillent dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Des systèmes **accessibles, abordables et souples** peuvent répondre aux besoins variés des enfants et des familles. De tels systèmes peuvent soutenir les familles qui travaillent ou qui poursuivent des études ou une formation, et ils peuvent aider les populations difficiles à desservir.

Les systèmes **inclusifs** d'apprentissage et de garde des jeunes enfants respectent et valorisent la diversité, comme les enfants aux capacités variées. L'inclusivité signifie aussi soutenir les familles et les enfants qui sont vulnérables, comme les familles à faible revenu, les Autochtones, les familles situées dans des collectivités où peu de services sont fournis, les familles monoparentales ou les familles qui travaillent selon un horaire atypique.

³ Le gouvernement du Québec appuie les principes généraux du Cadre, mais n'y adhère pas, car il entend demeurer seul responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur son territoire. La province du Québec recevra sa part des fonds fédéraux et continuera à investir des sommes importantes afin d'offrir des programmes et des services aux familles et aux enfants.

Innovation + savoir = meilleurs résultats

Pour appuyer la mise en œuvre réussie du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral mène des travaux dans deux domaines clés : les données et l'innovation.

Assurer la prise de décisions éclairées

Dans le cadre de l'investissement fédéral de 7,5 milliards de dollars, le gouvernement fédéral investit 95 millions de dollars sur 10 ans pour **combler les lacunes en matière de données**, suivre les progrès et mieux comprendre les défis en matière de garde d'enfants partout au pays et favoriser la production de rapports solides sur les progrès réalisés.

Vers une stratégie globale de données et de recherche

À l'heure actuelle, des travaux sont en cours avec des intervenants, des experts, des universitaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des partenaires autochtones et divers ministères fédéraux afin d'éclairer l'élaboration d'une **stratégie fédérale de collecte et d'analyse de données et de recherche** sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Pour assurer le progrès de ce processus et dynamiser une discussion nationale sur le sujet, plus de 150 participants ont assisté à la Conférence sur la recherche et les données relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants en février 2019. Le but de cette conférence était de cerner les lacunes en matière de données et de recherche, de discuter des meilleures façons de combler ces lacunes et de définir ce sur quoi le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts. Cet événement s'ajoutait à un atelier, de moins grande envergure, concernant les données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui a eu lieu en juin 2018, pour commencer à déterminer ce que nous savons déjà et ce que nous avons besoin de connaître.

En outre, plus de 220 demandes ont été reçues à la fin de 2018 à la suite d'un appel de candidatures pour la création d'un **groupe d'experts** sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants chargé de fournir des conseils sur la création de la stratégie de données et de recherche. Le groupe d'experts en matière de données et de recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été annoncé le 4 juin 2019, et ses membres représentent un ensemble diversifié de dirigeants, de praticiens, de représentants et d'experts autochtones. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page concernant le **groupe d'experts** sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada⁴.

Emploi et Développement social Canada a également travaillé avec **Statistique Canada** sur plusieurs projets pour accroître les connaissances du secteur des services de garde et pour générer et diffuser plus de données. Parmi les nouvelles sources de données nommons l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, dont les résultats ont été publiés le 10 avril 2019. Pour en savoir plus sur l'Enquête, consultez [Le Quotidien](#)⁵ et l'[infographie](#)⁶ sur le site Web de Statistique Canada.

⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/groupe-experts.html>

⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190410/dq190410a-fra.htm>

⁶ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2019026-fra.htm>

Encourager l'innovation

Le gouvernement du Canada investira 100 millions de dollars sur dix ans pour **encourager les pratiques novatrices**. Un appel de concepts demandait aux participants de soumettre des idées (solution novatrice, pratique exemplaire, outil ou méthodologie appuyant les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants de moins de six ans) en vue de répondre aux enjeux actuels et émergents. Plus de 300 concepts ont été présentés. Reportez-vous à l'annexe A pour voir des exemples de projets approuvés.

Aide pour les communautés francophones en situation minoritaire

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants peuvent avoir une profonde influence sur le développement global d'un enfant, dont le langage et l'identité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada investit, en partenariat avec l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, 12 millions de dollars sur quatre ans à la formation d'éducateurs de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire et au développement de leurs compétences. Le financement de ce projet pluriannuel s'inscrit dans le cadre de l'investissement de 20 millions de dollars annoncés dans le budget de 2018 et contribuera aux initiatives de développement de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023.

Section 2 : Agir - Résultats de la première année

Comme l'indique le rapport d'étape de cette année, beaucoup de travail a été accompli dans l'ensemble du pays depuis la signature des accords en 2017. Les données les plus récentes provenant des provinces et des territoires indiquent qu'au cours de la première année seulement (2017-2018) de l'accord triennal, **21 205** places en garderie plus abordables ont été ajoutées, ce qui représente plus de la moitié (53 %) de l'objectif de 40 000 places fixé pour mars 2020. Les familles dans le besoin en ont particulièrement bénéficié.

Indicateurs de progrès

Avec le Cadre multilatéral, toutes les provinces et tous les territoires doivent rendre compte annuellement de leurs progrès en regard d'une série de **huit indicateurs communs** appuyant les principes directeurs du Cadre multilatéral, c'est-à-dire la **qualité**, l'**accessibilité**, l'**abordabilité**, la **flexibilité** et l'**inclusivité** des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en fonction des secteurs d'investissement décrits dans chaque accord bilatéral. Voici quelques points saillants de l'exercice 2017-2018 :

RÉSULTATS NATIONAUX (2017-2018)

EXEMPLES DANS LES P-T (2017-2018)

ACCESSIBILITÉ
ET ABORDABILITÉ
QUALITÉ
INCLUSIVITÉ
FLEXIBILITÉ

1 780

éducateurs et employés du domaine de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants au Canada qui participent ou ont un meilleur accès **aux perspectives de formation ou de perfectionnement professionnel**

21 205

places en garderie plus abordables offertes au Canada en 2017-2018 – en bonne voie pour atteindre l'objectif d'ajouter 40 000 places d'ici mars 2020

2 955

enfants de populations diverses ont accès à des services de garde d'enfants inclusifs (incluant les enfants autochtones, enfants ayant des besoins de soutien supplémentaires, enfants issus de communautés francophones en situation minoritaire et enfants issus de l'immigration)

1 960

places en garderie offrant plus de flexibilité pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques ou un travail saisonnier

72 %

Yukon

des éducateurs de la petite enfance du territoire ont participé à une conférence de deux jours pour le **perfectionnement professionnel**

25 \$/jour

Alberta

994 enfants inscrits dans 83 centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dont les parents paient 25 \$ ou moins par jour – à Edmonton, les frais moyens pour les enfants d'âge préscolaires ont **baissé de 6 %** en 2018 selon le Centre canadien de politiques alternatives.

2,2 m\$

Saskatchewan

en investissement pour soutenir **144 enfants aux capacités uniques** grâce au « Enhanced Accessibility Grant » ou au projet pilote d'apprentissage et de soutien intensifs des jeunes enfants

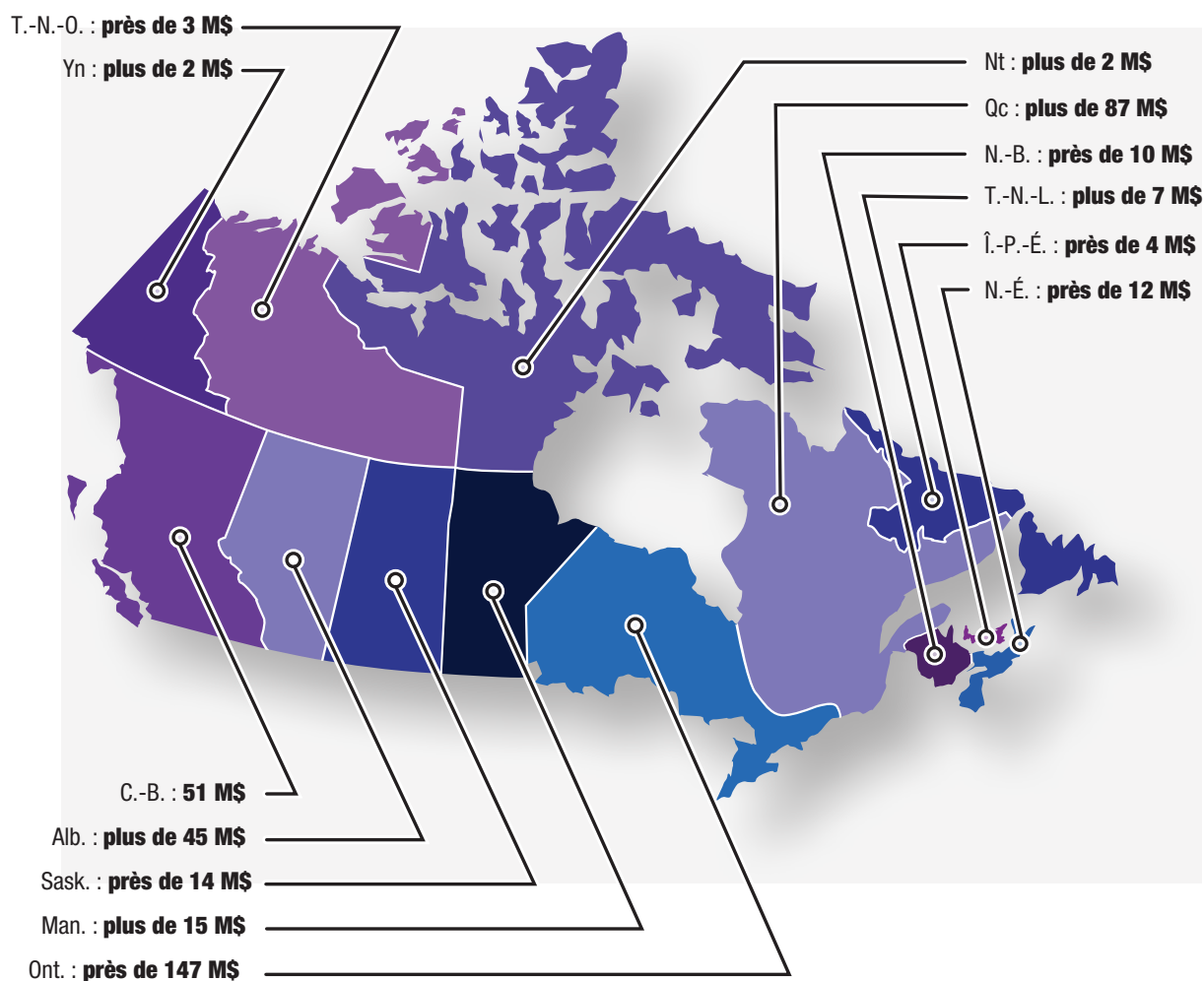
500 k\$

Île-du-Prince-Édouard

consacrés aux parents ayant des **horaires de travail atypiques** ou un **travail saisonnier avec 48 Places de garderie dans cinq centres**

Transferts de financement fédéral aux provinces et territoires

Un montant total de **400 millions** de dollars pour l'Initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a été transféré aux provinces et aux territoires en 2017-2018.



Section 3 : Résultats par province et territoire

Les provinces et les territoires ont fourni un résumé des résultats de la première année des accords bilatéraux (2017-2018) ainsi que de leurs plans pour l'avenir. Il convient de noter que les provinces et les territoires pourraient reporter une partie considérable du financement de la première année à l'exercice 2018-2019, tandis que d'autres sont encore en train de mettre en œuvre de nouveaux programmes et services. Les résultats de ces efforts deviendront donc plus évidents au cours des deuxième et troisième années des accords.

Les 13 accords bilatéraux ont été signés sur une période de neuf mois s'étalant de juin 2017 à mars 2018.

2017 :

Ontario	16 juin
Île-du-Prince-Édouard	29 août
Nouveau-Brunswick	8 septembre
Nunavut	20 septembre
Manitoba	14 décembre
Terre-Neuve-et-Labrador	15 décembre
Alberta	20 décembre

2018 :

Nouvelle-Écosse	10 janvier
Yukon	7 février
Territoires du Nord-Ouest	14 février
Colombie-Britannique	23 février
Saskatchewan	5 mars
Québec	29 mars

En raison des différentes dates de conclusion des accords, les résultats de la première année (2017-2018) sont limités dans certains cas, mais chaque administration a maintenant mis en place des mesures qui mèneront à des améliorations durables dans les années à venir.

Colombie-Britannique

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 155,6 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Fonds de formation pour soutenir le recrutement et la rétention d'éducateurs de la petite enfance

Les éducateurs de la petite enfance sont essentiels à la qualité de l'apprentissage dans les garderies agréées. En 2017-2018, la Colombie Britannique a affecté 10 millions de dollars à l'expansion et à l'amélioration du Early Childhood Educator Bursary Program (programme de bourse en éducation de la petite enfance), qui aide à réduire, pour les bénéficiaires, le coût de l'obtention des titres de compétence en éducation de la petite enfance. Le programme est offert par l'entremise de Early Childhood Educators of British Columbia, l'association provinciale de la profession. L'association assure la promotion du professionnalisme et de l'amélioration de la préparation éducative de ses membres et fournit un soutien et des ressources professionnelles aux éducateurs afin d'améliorer la qualité des expériences qu'ils sont en mesure d'offrir aux enfants.

Le nouveau Early Childhood Education Support Fund (fonds d'appui à l'éducation de la petite enfance) comporte deux volets de financement :

- **La Bourse Early Childhood Education** – Ce fonds fait passer le montant maximal de la bourse de 300 \$ à 500 \$ par cours, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par semestre. Il fournit 60 % du financement aux étudiants dès le début, les 40 % restants étant versés sur preuve de réussite des cours admissibles.
- **La Bourse Workforce Development** – Ce fonds fournit jusqu'à 5 000 \$ par semestre aux professionnels actuels de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour les aider à assumer les coûts des absences du travail pour assister à des cours, ainsi que les frais de scolarité, les livres et le matériel, les frais de garde occasionnelle et les frais de déplacement lorsque les cours et les stages sont offerts hors de la communauté des apprenants.

Expansion des services de garde d'enfants autochtones axés sur la culture

Les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones sont des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dirigés par les Autochtones et offerts aux communautés vivant dans les réserves et hors réserve. Le financement fédéral pour élargir ces programmes prévoit un soutien global aux familles, des services d'aide (dont la participation des aînés, une aide alimentaire et le transport) et l'ajout, partout dans la province, de 600 nouvelles places pour les nourrissons, les tout-petits et les enfants de trois à cinq ans d'ici 2020. L'Aboriginal Head Start Association of British Columbia, l'Autorité sanitaire des Premières Nations et le ministère du Développement de l'enfance et de la famille de la Colombie-Britannique travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre les programmes élargis.

Financement accru pour les programmes destinés aux jeunes parents

Les programmes pour jeunes parents de toute la Colombie-Britannique offrent des services de garde aux jeunes parents qui tentent de terminer leurs études secondaires. Ces programmes offrent également des services globaux supplémentaires pour répondre aux besoins des jeunes parents et de leurs enfants. Avant la mise en place de cet accord, les parents inscrits à ces programmes pouvaient recevoir jusqu'à 1 000 \$ par mois pour les frais de garde. Dans le cadre de l'accord bilatéral, la Colombie-Britannique a augmenté le montant mensuel maximal à 1 500 \$ afin de promouvoir la viabilité du programme et de s'assurer que les jeunes familles reçoivent ce soutien si nécessaire. Cette initiative appuiera 249 enfants et leur famille.

Financement accru pour les programmes Supported Child Development (soutien au développement de l'enfant) et les programmes Supported Child Development autochtones

Les programmes Supported Child Development (SCD) améliorent l'accessibilité des services de garde en permettant aux enfants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire de participer pleinement aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les programmes SCD autochtones, offerts aux enfants autochtones vivant dans les réserves ou hors réserve, proposent des services comparables aux programmes SCD, mais adaptés à leur culture. Ils permettent aux enfants autochtones qui ont besoin d'un soutien supplémentaire de participer de manière significative aux programmes de garde d'enfants tout en découvrant leurs origines et leur culture. Entre autres, ces programmes aident les garderies à développer les capacités nécessaires pour répondre à divers besoins en soutien supplémentaire, par exemple en adaptant leur programme ou leur matériel, ou à se doter du personnel spécialisé pour répondre aux besoins de l'enfant. Grâce à cet accord bilatéral, 30 millions de dollars ont été investis sur trois ans pour que plus de familles aient accès à ces programmes, ce qui a permis d'apporter un soutien à 1 428 enfants supplémentaires et leur famille.

Réalisations prévues

- **Prototypes de services de garde universels.** Rendre les services plus abordables est également une priorité, et c'est pourquoi la province investit 60 millions de dollars sur deux ans pour convertir les garderies agréées existantes en prototypes de services de garde universels appuyant jusqu'à 1 800 places d'ici 2020. Les familles qui ont recours aux emplacements prototypes paieront des frais maximaux de 200 \$ par mois pour des services courants de garde à temps plein. Certaines familles à faible revenu ayant accès aux emplacements prototypes recevront une aide supplémentaire dans le cadre de la Affordable Child Care Benefit (allocation pour la garde d'enfants abordable) de la province et ne paieront peut-être rien du tout.
- **Programme communautaire de création de places en garderie.** Dans le cadre de l'accord bilatéral, la Colombie-Britannique alloue des fonds pour améliorer l'accessibilité des services de garde par l'entremise du Community Child Care Space Creation Program (programme communautaire de création de places en garderie), en mettant l'accent sur la création de places pour les nourrissons et les tout-petits.

Alberta

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 136,4 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

En 2017, le gouvernement de l'Alberta a lancé le programme pilote d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans 22 emplacements de garderie, les frais des parents y étant plafonné à 25 \$ par jour. Le projet pilote est conçu pour mettre à l'essai des concepts dans les domaines de l'accessibilité, de l'abordabilité et de la qualité. Les centres participants s'occupent des enfants de la naissance à la maternelle et contribuent à améliorer l'accès à des services de garde de qualité en créant de nouvelles places ou en augmentant les inscriptions.

Le financement octroyé dans le cadre de l'accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, 43,3 millions de dollars en 2017-2018, a élargi la portée du programme pilote, ce qui a permis à la province de l'étendre à 100 centres supplémentaires, dont 92 ont reçu des subventions au cours de l'exercice 2017-2018.

Voici quelques-unes des éléments du programme mis en œuvre dans le cadre de l'expansion du projet pilote :

Accessibilité - Les garderies ont amélioré leur accessibilité en créant de nouvelles places ou en embauchant du personnel supplémentaire pour combler les places vacantes et augmenter le nombre d'inscriptions. **Abordabilité** - Les 92 centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui ont reçu une subvention en 2017-2018 ont commencé à offrir des services de garde avec des frais maximaux de 25 \$ par jour. En outre, les familles à faible ou moyen revenu qui n'ont pas les moyens de payer des frais de garde de 25 \$ par jour peuvent être éligibles à une subvention pour frais de garde (selon leur revenu, l'âge de leur enfant et le type de service de garde).

Qualité - Les garderies qui participent au programme pilote mettent en œuvre « Flight », un cadre pédagogique destiné à guider les éducateurs dans leur travail auprès des jeunes enfants.

Inclusivité - Les garderies doivent adopter des pratiques inclusives pour les enfants ayant des besoins divers afin de s'assurer qu'ils sont inclus dans la programmation. Ces centres sont également tenus d'apporter une ou plusieurs améliorations, par exemple en offrant des services aux populations vulnérables et doivent travailler avec l'organisme Getting Ready for Inclusion Today (GRIT), qui aide les éducateurs en services de garde à perfectionner leurs compétences et leurs connaissances pour favoriser l'inclusion de tous les enfants.

Recherche et développement

Des fonds ont été versés à l'Université MacEwan et à l'Université Mount Royal pour l'élaboration de ressources et de programmes de formation en apprentissage et en garde des jeunes enfants. Cela inclut :

- Produire, mettre à l'essai, raffiner et étendre « Flight » (le cadre pédagogique de l'Alberta)
- Mener un essai pilote pour explorer des modèles de leadership pédagogique qui aideraient le personnel des services de garde agréés à utiliser le cadre « Flight » pour orienter la planification et les pratiques du programme éducatif
- Effectuer de la recherche et du développement pour mettre en œuvre et appliquer la méthodologie du programme dans le contexte des services de garde
- Développer des outils d'apprentissage en ligne pour introduire la théorie et les concepts de Flight
- Appuyer les centres francophones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants participants pour la mise en œuvre de Flight

Saskatchewan

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 41,3 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

L'engagement antérieur avec les intervenants de la Saskatchewan Disability Strategy (stratégie visant les personnes handicapées), de la Saskatchewan Poverty Reduction Strategy (stratégie de réduction de la pauvreté) et des groupes de discussion parents-communautés a été essentiel pour comprendre les besoins du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Certains des résultats obtenus dans la première année de l'accord sont présentés ci-dessous.

Qualité

Des investissements importants ont été faits pour soutenir les éducateurs de la petite enfance et pour améliorer l'environnement d'apprentissage des enfants, principalement par l'entremise de la subvention « Jouer et explorer » et de la subvention destinée à favoriser le jeu actif. Au total, 332 garderies agréées et 251 garderies en milieu familial agréées ont reçu un total combiné de 2,5 millions de dollars. La subvention « Jouer et explorer » aide les centres à mettre en œuvre le cadre pédagogique d'apprentissage des jeunes enfants de la Saskatchewan et appuie les activités de jeu et d'exploration intérieures et extérieures. Les dépenses admissibles peuvent comprendre le mobilier, l'équipement, les matériaux et les livres de référence. De même, la subvention destinée à favoriser le jeu actif appuie l'achat de matériel pour encourager les jeux actifs dans les garderies agréées.

Accessibilité

Diverses subventions ponctuelles et périodiques ont été accordées aux garderies agréées pour alléger le fardeau financier et aux nouvelles garderies pour accroître l'accessibilité. Ces subventions comprennent des subventions de démarrage, des subventions d'immobilisations (pour aider à couvrir les coûts de rénovation ou de construction de nouvelles places en garderie), des subventions de protection contre les incendies et de santé et sécurité (pour aider les programmes à satisfaire à ces exigences dans le cadre du processus de délivrance de permis), des subventions nutritionnelles (pour aider les centres à fournir des collations et repas nutritifs bien équilibrés), et des subventions pour l'équipement et le mobilier (pour aider à acheter l'équipement et à améliorer les activités pour enfants).

Inclusivité

Pour la Saskatchewan, offrir des possibilités d'apprentissage et de garde favorisant l'inclusion des jeunes enfants vivant avec un handicap est une priorité. Le projet pilote d'apprentissage et de soutien intensifs des jeunes enfants offre aux enfants ayant des besoins aigus l'accès à des programmes de prématernelle. La Enhanced Accessibility Grant (subvention pour l'amélioration de l'accessibilité) offre une aide financière mensuelle aux établissements pour payer le personnel supplémentaire requis afin qu'il s'occupe des enfants ayant des besoins ou des comportements particulièrement difficiles.

Inclusion des communautés de langue française

En consultation avec les conseils de parents fransaskois et le Conseil des écoles fransaskoises, des efforts sont déployés pour que soient créées des places supplémentaires en garderie dans les écoles et les communautés francophones (30 places francophones ont été attribuées à Regina en 2017-2018). La Saskatchewan continuera également d'élaborer des programmes d'études et des documents de référence en français afin d'assurer un environnement culturellement approprié et de qualité et des possibilités équitables pour les enfants francophones dans les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants.

Manitoba

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 46,9 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Soutenir des places en garderie abordables et accessibles, qu'elles soient nouvelles ou nouvellement financées

Le Manitoba a accordé une nouvelle subvention de fonctionnement pour 621 places en garderie agréées à 63 garderies de la province afin de faire en sorte que les services de garde soient abordables pour les familles. Ces places ont été créées par l'entremise des agrandissements entrepris par les établissements, en réponse aux besoins de leurs collectivités. Thompson Children's World Inc. a reçu des subventions d'investissement et d'exploitation pour que soient créées 12 nouvelles places en garderie agréées à Thompson, où le taux de couverture en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est faible. La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a reçu du financement pour investir dans des projets d'immobilisations visant à créer des places en garderie agréées pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire dans les collectivités ayant de plus grands besoins. Les projets d'immobilisations dans les collectivités et dans les écoles sont en cours, ce qui permettra au Manitoba d'être sur la bonne voie pour atteindre la cible de 780 places en garderie nouvellement créées et financées d'ici la fin de la période visée par l'accord bilatéral.

Renforcement de la capacité et de la stabilité du secteur

Le Manitoba a fourni des fonds au Red River College pour que soit développé Manitoba Access, un portail en ligne gratuit axé sur la science du développement de la petite enfance, qui contient deux manuels évolutifs mis à jour régulièrement et trois modules. Tous les Manitobains, dont les membres du personnel des garderies et les intervenants de garde en milieu familial, ont maintenant accès aux recherches, à la formation et aux ressources actuelles sur une plateforme en ligne pratique, qui est accessible au moyen d'un ordinateur, d'une tablette et d'un téléphone intelligent. De plus, la Manitoba Child Care Association (l'Association manitobaine des services de garde) a reçu des fonds pour appuyer un nouveau programme de formation en ligne élaboré précisément pour le secteur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui vise à renforcer la gouvernance des conseils et l'administration des garderies sans but lucratif. Durant toute la période couverte par l'accord, on s'attend à ce que les membres des conseils de jusqu'à 100 établissements suivent la formation. Le Manitoba a financé un projet pilote au moyen de l'approche du « cercle de sécurité », qui est un modèle d'intervention précoce ayant pour but d'accroître l'attachement et la sécurité des enfants aux capacités diverses. L'objectif au cours de la période visée par l'accord est de former jusqu'à 100 animateurs et d'encourager un plus grand nombre d'établissements à recourir à cette approche, ce qui renforcera la capacité de répondre aux besoins diversifiés de tous les enfants dans un environnement sécuritaire et inclusif. Le travail de développement s'est poursuivi pour que soit appuyée la mise en œuvre d'un programme pilote de mentorat destiné à soutenir les garderies en milieu familial.

Mettre en œuvre une stratégie pour les régions rurales et nordiques

Le Manitoba a mis à l'essai un programme de subventions de fonctionnement amélioré pour atténuer les difficultés liées aux coûts de fonctionnement élevés et pour accroître la stabilité financière de 12 établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, comportant au total 793 places dans les régions rurales et nordiques du Manitoba. Par l'entremise du financement supplémentaire, ces établissements seront mieux en mesure de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié et d'offrir des programmes de garde d'enfants inclusifs plus flexibles et de grande qualité pour mieux desservir les collectivités dont les besoins sont plus grands. Les bases ont été jetées pour élargir le programme d'évaluation fondé sur les compétences dans les communautés rurales et pour déterminer s'il pourrait y avoir une marge de manœuvre plus grande en matière de fonctionnement pour les garderies en milieu familial pendant le reste de la période visée par l'accord bilatéral.

Assurer la diversité et l'inclusion

Le Manitoba a lancé un programme pilote qui a permis d'accorder des subventions à six organismes de services communautaires pour l'embauche d'éducateurs de la petite enfance. Ces organismes offrent des services de garde occasionnelle pour les enfants pendant que leurs parents suivent des programmes de soutien, comme des cours d'anglais, des cours d'alphabétisation, des cours sur les aptitudes professionnelles, des cours sur les compétences parentales et du counselling. Pendant que les familles traversent une période de transition importante, les éducateurs de la petite enfance fournissent des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité afin d'améliorer les résultats au chapitre du développement des enfants et de permettre aux familles d'établir un certain niveau de sécurité. Le programme pilote continuera à soutenir d'autres organismes de services communautaires durant la période visée par l'accord bilatéral. On a poursuivi le travail de développement pour appuyer la mise en œuvre d'une approche à deux volets – service et financement – en vue du soutien à l'inclusion.

Ontario

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 439,1 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Accroître l'accès à des services de garde d'enfants agréés, abordables et de grande qualité

Le financement accordé dans le cadre de l'Accord Canada–Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a permis d'appuyer de nouvelles subventions complètes ou partielles et d'accroître l'accès aux services. En 2017, plus de 12 700 enfants ont eu droit à un accès accru, à des services plus abordables, à des places de garde subventionnées et à un capital communautaire.

Améliorer l'accès aux « centres pour l'enfant et la famille ON y va »

En 2017-2018, le ministère a approuvé environ 145 nouvelles salles destinées aux « centres pour l'enfant et la famille ON y va » dans 88 emplacements, ce qui a accru l'accès à des expériences gratuites et de qualité pour les jeunes enfants. De ce nombre, 84 étaient de nouvelles salles dans 47 emplacements qui ont été approuvées dans le cadre des fonds d'environ 21,4 millions de dollars investis par le gouvernement fédéral en vertu de l'accord bilatéral. Le ministère provincial examine également l'expansion éventuelle du programme ON y va, qui est appuyé par le financement de fonctionnement fourni en vertu de l'accord.

Accroître l'accès des éducateurs de la petite enfance à des possibilités de formation et d'apprentissage professionnel de grande qualité

Pour favoriser l'accès à une formation et à un perfectionnement professionnel de grande qualité, le Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance aide les personnes qui travaillent dans les garderies et centres de la petite enfance admissibles à obtenir un diplôme en éducation de la petite enfance et à présenter une demande d'adhésion à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Le Programme offre également des possibilités de perfectionnement en leadership aux personnes qui détiennent déjà le titre d'éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI) et qui exercent des fonctions de supervision (ou qui aspirent à le faire). Un soutien financier est offert aux demandeurs admissibles sous forme de subventions d'études, de subventions de voyage ainsi que d'allocations pour livres et formation. Le Ministère continue de travailler à élargir l'accès au programme afin d'augmenter le nombre d'EPEI dans les programmes de garde et d'aide à la petite enfance.

Les Centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants sont une nouvelle initiative financée dans le cadre du plan d'action de l'Ontario en vertu de l'accord bilatéral et visent à soutenir une main-d'œuvre de grande qualité dans le domaine de la petite enfance et des services de garde d'enfants. Des centres d'excellence provincial, francophone et autochtone ont été créés aux fins suivantes :

- Favoriser l'harmonisation avec le programme provincial sur la petite enfance *Comment apprend-on?* et promouvoir la cohésion des pratiques et des approches pédagogiques dans tous les programmes de la petite enfance
- Renforcer la capacité de leadership pédagogique des employés du secteur de la petite enfance par l'entremise de stratégies et de réseaux d'apprentissage professionnels novateurs
- Créer des liens vers ou élaborer des ressources d'apprentissage professionnel et adaptées aux besoins du secteur et qui sont accessibles en ligne

Les organismes suivants, travaillant en collaboration avec des partenaires de toute la province, ont été choisis pour diriger les trois centres d'excellence :

- Centre d'excellence provincial : Université Western et Ontario Reggio Association
- Centre d'excellence francophone : Collège Boréal et l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario
- Centre d'excellence autochtone : Ontario Aboriginal Head Start Association et Kenjgewin Teg Education Institute

Québec

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 260,5 millions de dollars sur trois ans.

Le Québec est considéré comme un chef de file en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et possède un système de garde à faible coût qui a fait ses preuves (créé en 1997). Le Québec a également la proportion la plus élevée d'enfants en service de garde. En effet, 78 % des enfants de moins de six ans ont accès à des services de garde formels et informels, et 47 % ont accès à un service de garde éducatif régis. Ainsi, en 2016, 81 % des femmes du Québec âgées de 15 à 44 ans étaient sur le marché du travail, la hausse la plus forte étant observée chez les femmes ayant de jeunes enfants. De 1996 à 2016, la participation au marché du travail chez les femmes dont le plus jeune enfant a moins de trois ans a augmenté de 19 points de pourcentage (de 61 % à 80 %).

Au 31 mars 2018, près de 300 000 places agréées sont offertes par les services de garde éducatifs à l'enfance. À cet égard, le budget annuel pour le financement des services de garde éducatifs en 2017-2018 est de l'ordre de 2,3 milliards de dollars (une hausse de 3 % par rapport à 2016-2017). Le Québec offre les services de garde les plus abordables au Canada. Près de 60 % des familles – celles gagnant un salaire annuel maximal de 75 820 \$ – paient moins de 9 \$ par jour.

Si le gouvernement du Québec est favorable aux principes généraux du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il n'y adhère pas, car il entend demeurer seul responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur son territoire. Toutefois, la province recevra sa part du financement fédéral et continuera d'investir considérablement dans des programmes et des services aux familles et aux enfants. Le 29 mars 2018, l'Accord Canada–Québec sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été signé, affectant environ 262 millions de dollars sur trois ans pour des services directs supplémentaires aux familles du Québec.

Exemples de services directs aux familles⁷

Création de 5 800 nouvelles places en service de garde

Pour consolider le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le Québec s'est engagé à créer 5 800 places subventionnées sur l'ensemble du territoire québécois, dont :

- la création de 3 800 nouvelles places dans le cadre de 92 projets déjà recensés, l'assouplissement de la contribution des centres de la petite enfance (CPE) au financement de leurs infrastructures, passant de 50 % à 25 %, et une exemption complète dans certaines conditions

⁷ Les exemples sont tirés de l'Entente Canada-Québec sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

- un appel d'offres aux fins de la création de 2 000 places au plus tard en juin 2018 dans les CPE (85 %) et les garderies subventionnées (15 %), soit pour :
 - ▶ 1 400 places dans les régions où le nombre de places est insuffisant
 - ▶ 200 places en milieux défavorisés
 - ▶ 400 places réparties selon les recommandations de comités consultatifs

Agir tôt

L'intervention précoce chez l'enfant a d'importantes répercussions sur la réussite scolaire des enfants lorsqu'ils commencent l'école et lorsqu'ils poursuivent leurs études. Plus précisément, les investissements permettront notamment de :

- Bonifier les mesures exceptionnelles de soutien à l'intégration dans les services d'apprentissage et de garde pour les enfants ayant des besoins importants
- Augmenter les allocations destinées précisément aux bureaux de coordination de projets visant à améliorer la qualité de l'éducation dans les garderies en milieu familial
- Augmenter le financement accordé aux organismes communautaires familiaux et aux haltes garderies communautaires afin d'accroître leur capacité d'appuyer les parents qui ont un plus grand besoin de soutien pour qu'ils puissent jouer un rôle dans le développement global et la réussite scolaire de leurs enfants
- Financer l'aménagement ou le réaménagement de terrains de jeux extérieurs dans les garderies
- Fournir un soutien financier à des organismes afin qu'ils puissent rejoindre les parents d'enfants qui ne fréquentent pas les services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et issus de l'immigration, et leur fournir des services éducatifs adéquats

Nouveau-Brunswick

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 29,3 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Le financement de 2017-2018 en vertu de l'accord Canada–Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants a apporté un soutien dans les domaines suivants :

Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Le terme « Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick » est une désignation décernée aux établissements agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En avril 2018, 25 établissements désignés étaient en activité dans la province, soit un total de 1 828 places pour les enfants âgés de moins de six ans. Les centres désignés doivent respecter un certain nombre d'exigences, dont les suivantes :

- Établir une politique de frais modiques pour assurer des services abordables
- Améliorer la capacité de desservir tous les enfants, y compris les enfants handicapés et les enfants ayant des besoins divers, grâce à des politiques et des pratiques inclusives
- Créer des plans d'amélioration de la qualité et se soumettre à des évaluations de la qualité
- Favoriser l'épanouissement et le développement culturel des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick en élaborant des lignes directrices visant à assurer une solide acquisition linguistique et une identité culturelle

Subvention pour l'amélioration de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Afin d'améliorer la qualité des milieux d'apprentissage intérieurs et extérieurs, environ 3,1 millions de dollars ont été distribués à 506 garderies agréées dans la province. Les exploitants doivent utiliser 50 % du financement pour créer ou améliorer des aires de jeu naturelles en plein air ou pour faciliter des expériences en plein air qui s'harmonisent avec le curriculum de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Lignes directrices pour l'acquisition d'une langue et l'apprentissage de l'identité culturelle

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a conclu une entente avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick en vue de recommander des lignes directrices pour appuyer les éducateurs de la petite enfance afin qu'ils puissent utiliser des pratiques pédagogiques éprouvées pour intégrer l'acquisition du langage et l'apprentissage de l'identité culturelle dans les centres qui utilisent le Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau Brunswick.

Politique d'évaluation de la qualité et d'inclusion

En 2017-2018, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a conclu un partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire afin d'aider les centres désignés à mettre en œuvre des politiques fondées sur une politique provinciale d'inclusion. Des représentants de l'Association travailleront avec les exploitants d'installations pour évaluer leurs pratiques actuelles et élaborer leurs propres politiques d'inclusion.

Île-du-Prince-Édouard

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 10,6 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Améliorer l'abordabilité des services de garde d'enfants et l'accès à ces services

Afin d'améliorer l'accès et de mieux comprendre la demande en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, l'Île-du-Prince-Édouard a confié à l'Association pour le développement de la petite enfance le travail de mettre à jour et d'améliorer le registre des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Un programme de subventions d'immobilisations a été établi et offre à chaque centre admissible jusqu'à 6 000 \$ pour l'achat d'équipement et 10 000 \$ pour l'amélioration des immobilisations. Ce programme aidera les garderies agréées à améliorer l'accès à leurs services pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire, et permettra la création de 201 places agréées. En 2017-2018, au total, 21 subventions ont été accordées et 200 964 \$ ont été versés.

Pour aider les parents qui travaillent selon un horaire atypique ou qui occupent un emploi saisonnier, le gouvernement fédéral a accordé, en 2017-2018, un financement total de 500 000 \$. De cet investissement, 19 568 \$ ont été consacrés à des investissements initiaux pour appuyer cinq projets de prolongation des heures d'ouverture, ce qui a permis à ces services de garde d'offrir des programmes de garde plus souples à au moins 48 enfants.

Mesures de soutien pour les enfants et les familles aux besoins divers

L'Île-du-Prince-Édouard élargit le programme « À manipuler avec soin », programme parental interactif culturellement pertinent qui fait la promotion de la santé mentale et du bien-être des jeunes enfants de la naissance à l'âge de six ans et de la santé de leurs parents ou fournisseurs de soins en partenariat avec l'Association pour le développement de la petite enfance. En 2017-2018, 26 programmes ont été offerts à 213 participants. Deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention de 25 animateurs.

En réponse à la croissance du nombre de familles de nouveaux arrivants à l'Île-du-Prince-Édouard, la Province offre, en partenariat avec l'association provinciale pour les nouveaux arrivants, des services de sensibilisation et de soutien aux programmes agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les aider à répondre aux besoins des nouvelles familles. En 2017-2018, 15 centres agréés d'une capacité totale de 717 places ont participé au projet.

L'Île-du-Prince-Édouard investit pour offrir aux familles acadiennes et francophones un soutien au développement du langage et à l'alphabétisation familiale afin d'aider les enfants à apprendre et à maintenir leur langue par l'entremise du programme de visites à domicile francophones et de francisation. En 2017-2018, l'accent a été mis sur la conception du programme, l'établissement de partenariats clés et l'instauration du programme. Le programme a été mis en œuvre au début de 2018 et, au 31 mars 2018, 16 familles des communautés francophones en situation minoritaire s'y étaient inscrites.

Afin d'accroître l'accès à des services d'apprentissage et de garde pour les enfants ayant des besoins particuliers, le financement a appuyé deux programmes qui ont aidé un total de 33 enfants ayant des capacités particulières grâce au « Early Years Autism Service » (services aux jeunes enfants autistes) et au « Special Needs Assistant Program » (programme pour les jeunes ayant des besoins spéciaux et permettant d'accéder à un assistant). Le nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente pour accéder à services destinés aux autistes est passé de 42 à 18, et le nombre d'assistants pour les enfants autistes est passé de 40 à 56. En mars 2018, les temps d'attente sont passés d'environ 12 mois à de six à huit mois.

Améliorer la qualité des services de garde d'enfants

Afin d'augmenter le nombre d'employés agréés, du financement a été affecté à la subvention pour l'apprentissage et la formation. Cette subvention permet de couvrir les frais de scolarité et des manuels scolaires des employés occasionnels, à temps partiel et temporaires de centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés. Au total, 109 demandes de financement ont été approuvées. De plus, pour aider les centres à offrir des programmes de qualité aux enfants et à leur famille, du financement a été affecté à l'expansion de la subvention pour l'amélioration de la qualité. Cette subvention vise à favoriser les relations entre les enfants, leur famille et leur communauté, et à fournir un environnement de qualité pour soutenir tous les aspects du développement de l'enfant.

Nouvelle-Écosse

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 35,1 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Le financement accordé en vertu de l'Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants a permis à plus de 1 600 enfants du système d'apprentissage de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse d'être admissibles à des taux de subvention accrus, ce qui rend les programmes d'apprentissage des jeunes enfants plus abordables et accessibles aux nouvelles familles qui commencent à se prévaloir du système. Grâce à ces changements, les familles de la Nouvelle-Écosse pourront économiser quelque 5 millions de dollars.

- 666 enfants supplémentaires reçoivent maintenant une subvention plus élevée
- 720 enfants supplémentaires reçoivent maintenant la subvention maximale
- Sur les 1 877 places à temps partiel existantes, 20 % (environ 375 places) seront subventionnées

En septembre 2017, la province a lancé son programme préscolaire gratuit pour les enfants de quatre ans, qui sera entièrement mis en œuvre dans toute la province en début d'année scolaire 2020-2021. Le programme propose une expérience axée sur l'enfant, se concentrant sur le jeu et est adaptée au développement des enfants qui entreront à l'école primaire au mois de septembre suivant. Le programme est conçu pour faciliter une transition en douceur vers l'école primaire et fournir aux enfants les expériences nécessaires pour réussir à l'école et dans la vie.

En janvier 2018, la Nouvelle-Écosse a adopté un nouveau modèle de financement pour les employeurs de personnel des services à la petite enfance afin d'assurer une plus grande responsabilisation à l'égard des investissements de la province dans les garderies agréées. Le programme « La qualité, ça compte! » est un programme d'évaluation provincial qui sera utilisé pour déterminer l'admissibilité au financement des centres agréés. Le programme met l'accent sur l'amélioration continue de la qualité et lie le financement aux résultats dans des domaines clés (leadership, qualifications, milieu d'apprentissage, relations et inclusion) et aux mesures de conformité et de reddition de comptes.

La Nouvelle-Écosse investit considérablement dans la formation et le perfectionnement des éducateurs de la petite enfance et a pris des décisions stratégiques clés concernant leurs salaires. À compter de l'automne 2016, tous les employeurs de personnel des services à la petite enfance qui reçoivent des fonds du gouvernement et qui sont autorisés à offrir des services de garde en Nouvelle-Écosse devront verser un salaire minimum de 17 \$ à 19 \$ l'heure (comparativement à moins de 13 \$ l'heure) aux éducateurs de la petite enfance qui ont un diplôme d'études de deux ans ou de quatre ans.

D'ici 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse utilisera les fonds fédéraux pour appuyer les projets suivants :

- 15 nouvelles garderies agréées dans les collectivités qui en ont besoin
- 500 nouvelles places, dont 250 (50 %) seront situées dans des collectivités rurales ou vulnérables
- 90 nouveaux sites de garderies en milieu familial (une augmentation de 35 %), dont 50 % sont destinés aux nourrissons
- 200 employés supplémentaires des services de garde obtiendront un diplôme en éducation de la petite enfance, ce qui portera le pourcentage d'éducateurs formés de 50 % à 67 % du personnel nécessaire pour assurer un ratio personnel-enfants suffisant
- 140 membres du personnel des services de garde termineront le processus de reconnaissance des acquis afin que leur formation soit reconnue en Nouvelle-Écosse
- 100 personnes bénéficieront de bourses leur permettant d'obtenir leur diplôme en éducation de la petite enfance
- Jusqu'à 100 enfants supplémentaires bénéficieront de services d'intervention en développement de la petite enfance, la priorité étant de faire en sorte que les familles des groupes linguistiques et culturels sous représentés aient accès à ces services
- Le modèle pyramidal sera mis à l'essai et évalué dans environ 40 sites pour orienter sa mise en œuvre prévue à l'échelle de la province

Terre-Neuve-et-Labrador

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 22 millions de dollars sur trois ans.

Le financement fédéral s'appliquera dans les domaines suivants :

Améliorer l'accessibilité et l'abordabilité

- De nouvelles subventions de fonctionnement sont instaurées pour les garderies en milieu familial agréées afin de réduire les coûts pour les familles à revenu faible et moyen et de soutenir l'abordabilité des services de garde.
- Le seuil de revenu familial net utilisé pour la subvention des services de garde d'enfants est haussé pour permettre à un nombre plus élevé de familles admissibles de toucher des subventions intégrales ou partielles. Ce changement réduira encore davantage la contribution à l'égard de la garde d'enfants pour les parents qui ne sont pas actuellement admissibles à la subvention intégrale.
- L'initiative de renforcement des capacités en matière de garde d'enfants est améliorée afin de fournir des fonds de développement, d'immobilisations et de démarrage aux groupes communautaires sans but lucratif qui veulent créer des garderies. Cela permettra d'accroître le nombre de services de garde d'enfants agréés, surtout dans les endroits mal desservis, tout en mettant l'accent sur les collectivités rurales, les collectivités linguistiques en situation minoritaire et les communautés autochtones.

Améliorer la qualité

- Les subventions, les bourses et les occasions d'apprentissage professionnel sont améliorées afin d'inciter davantage les éducateurs de la petite enfance à accroître leurs qualifications, ce qui aura un impact positif sur la qualité de l'attention que les enfants reçoivent.
- La nouvelle subvention pour la rénovation des immobilisations, d'une durée d'un an, destinée aux garderies agréées, sera offerte aux garderies et aux services de garde en milieu familial qui sont actuellement exemptées des exigences en matière d'espace physique en vertu de la nouvelle Loi sur la garde d'enfants. Cette nouvelle loi a amélioré la qualité dans un certain nombre de domaines, y compris les qualifications du personnel, les programmes et l'espace minimal requis pour les services de garde.
- Un programme d'amélioration de la qualité sera élaboré et mis en œuvre en 2018-2019 pour améliorer la conception du programme et les environnements physiques.

Réalisations prévues

- Appuyer l'ajout de 540 places en garderie à prix abordable, dont environ 180 places dans des garderies agréées et 360 places dans des garderies en milieu familial. Il accordera également une subvention complète à 100 familles supplémentaires et une subvention partielle à 60 familles.
- Appuyer environ 180 places dans cinq nouvelles garderies agréées, dont l'une sera une garderie nouvelle ou agrandie pour une collectivité ou un groupe autochtone.
- Appuyer environ 56 places dans 10 nouvelles garderies en milieu familial et rural. Jusqu'à deux des dix garderies en milieu familial (environ 12 places) offriront des services à une communauté de langue officielle en situation minoritaire.
- Appuyer les éducateurs de la petite enfance en améliorant les subventions, les bourses et les occasions d'apprentissage professionnel. Environ 50 éducateurs recevront un certificat ou un diplôme en éducation de la petite enfance (touchant environ 400 enfants).
- Mettre en œuvre un nouveau programme pour améliorer la qualité de la conception des programmes de garde d'enfants et des environnements physiques. Élaboré en 2018-2019, ce programme offrira les services de conseillers spécialisés en services de garde de qualité qui travailleront avec tous les fournisseurs de services de garde désireux d'y participer. On s'attend à ce que le programme ait une incidence sur environ 1 850 places dans les garderies et les services de garde en milieu familial et qu'il touche au total environ 240 éducateurs de la petite enfance.
- Mettre en œuvre une nouvelle subvention pour rehausser la qualité de la programmation et de fournir des services de consultation. Les fournisseurs de services de garde d'enfants qui participent au programme de subventions de fonctionnement pourront s'en prévaloir. On prévoit que 15 garderies et cinq garderies en milieu familial présenteront une demande, ce qui aura une incidence sur un total de 550 places.

Nunavut

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 7,2 millions de dollars sur trois ans.

Le financement versé au territoire servira d'abord à des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui soutiendront les parents, les familles et les collectivités afin d'assurer aux enfants le meilleur avenir possible sur le territoire.

Le Nunavut investit dans les domaines prioritaires suivants :

- Soutenir et maintenir l'accès à des programmes et services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en finançant le fonctionnement et l'entretien et en créant des places en garderie dans les collectivités mal desservies
- Promouvoir des programmes et des services de garde d'enfants inclusifs et de grande qualité par l'entremise de meilleures possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour la main-d'œuvre en apprentissage et en garde des jeunes enfants
- Élaborer des ressources et des programmes d'apprentissage et d'enseignement, dans toutes les langues officielles du Nunavut, à l'intention des garderies et des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Réalisations

Au 31 mars 2018, 47 des 52 installations (90 %) avaient obtenu un financement complémentaire de fonctionnement et d'entretien. Cela signifie que les parents ou les tuteurs de 1 001 enfants ont bénéficié de frais de garde dont le prix a été maintenu ou réduit, ce qui a accru l'abordabilité des services de garde. Ce financement aide les garderies à combler l'écart entre le coût de fonctionnement de leurs programmes et le montant d'argent qu'elles rapportent (sous forme de financement ou de revenus) sans augmenter les frais de garde. Le financement aidera donc les centres à offrir des programmes et des services plus abordables et plus uniformes.

Toutes les garderies agréées du Nunavut sont encouragées à offrir des programmes pertinents adaptés à la langue. Au 31 mars 2018, au total, 1 089 enfants de ces centres pouvaient bénéficier de divers programmes d'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui appuient la langue et la culture autochtones.

Réalisations prévues

En 2018-2019, le Nunavut s'efforcera d'élaborer des ressources pertinentes sur le plan culturel et d'accroître le niveau des programmes et des ressources de formation disponibles pour appuyer la langue et la culture inuites, particulièrement dans le cadre de l'Année internationale des langues autochtones (2019).

Le ministère de l'Éducation prévoit offrir une séance de formation et de perfectionnement professionnel à l'échelle du territoire ainsi qu'une formation sur la littératie et la gestion en matière de finances à l'intention du personnel des services de garde. Le personnel aura ainsi l'occasion de se réunir pour mettre en commun les pratiques exemplaires, cerner les défis et les enjeux communs, et avoir accès à des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel.

Territoires du Nord-Ouest

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 7,4 millions de dollars sur trois ans.

En raison de la signature tardive de l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en 2017-2018, les Territoires du Nord-Ouest entreprendront des travaux importants en 2018-2019 pour améliorer davantage la qualité et l'accessibilité des services de garde. Cela comprend le développement et la diffusion des ressources culturelles, augmenter le nombre de professionnels qualifiés en développement de la petite enfance qui travaillent dans des programmes agréés grâce à des possibilités d'apprentissage postsecondaire, ainsi que le soutien à l'accès à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans toutes les communautés des Territoires du Nord-Ouest en finançant de nouvelles places en garderie.

Réalisations

Grande qualité

Pour veiller à ce que les programmes d'éducation à la petite enfance soient de grande qualité, les éducateurs doivent être bien formés et bien informés. Dans le cadre de l'accord bilatéral, les Territoires du Nord-Ouest fourniront des fonds pour augmenter le nombre de bourses d'études offertes pour aider les étudiants inscrits à temps plein à des programmes d'éducation à la petite enfance. Au 31 mars 2018, 13 bourses d'études postsecondaire en développement de la petite enfance au total avaient été accordées (trois financées dans le cadre de l'accord bilatéral et 10 financées par le budget territorial). Des 228 membres du personnel de la petite enfance travaillant dans des installations agréées qui ont reçu la subvention pour le personnel de la petite enfance, 25 ont un certificat et 17 ont un diplôme (ou un diplôme d'un niveau supérieur) en développement de la petite enfance d'un établissement postsecondaire accrédité.

En 2018-2019, les Territoires du Nord-Ouest appuieront également des services de garde de grande qualité en augmentant les possibilités de perfectionnement professionnel et de formation ainsi qu'en élaborant et en communiquant des ressources culturellement appropriées, comme de la musique et des livres en langues autochtones qui reflètent les croyances et la culture autochtones. Le financement servira également à appuyer la santé et la sécurité dans les programmes de centres de la petite enfance et les garderies en milieu familial agréées, et la subvention pour l'amélioration des fournisseurs sera créée pour aider les programmes de la petite enfance agréés à acheter ou à remplacer de l'équipement qui soutient des milieux de jeu de qualité.

Accessibilité

L'amélioration de l'accès à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants comprend non seulement la création de nouvelles places en garderie, mais également de soutenir la viabilité des programmes agréés existants pour la petite enfance et en améliorant l'accès dans les collectivités mal desservies. Au 31 mars 2018, 111 programmes agréés d'éducation de la petite enfance étaient offerts dans 22 des 33 collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Cela comprend 18 garderies, 18 programmes préscolaires, 51 garderies en milieu familial et 24 programmes parascolaires (avant et après l'école).

Les Territoires du Nord-Ouest collaboreront avec les collectivités pour cerner les lacunes et les possibilités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et pour les sensibiliser davantage et à la prise de conscience à l'importance du développement des jeunes enfants. L'engagement appuiera également les collectivités en consacrant des fonds à l'amélioration de l'accessibilité des programmes de garde d'enfants qui répondent le mieux à leurs besoins.

Au total, 614 places avant et après l'école (situées dans des garderies agréées) ont bénéficié d'un financement pour appuyer la prestation et la durabilité d'expériences d'apprentissage et de garde de qualité pour les jeunes enfants de quatre à 11 ans. Un total de 13 nouvelles places en service de garde avant et après l'école ont été créées. Bien que le financement soit destiné aux enfants de quatre à cinq ans, et ce puisque les programmes agréés pour la petite enfance offrent des services aux enfants jusqu'à l'âge de 11 ans, il y a un avantage indirect pour les enfants de six à 11 ans. De plus, 650 places en service de garde pour les enfants d'âge préscolaire (dont 28 nouvelles places préscolaires et un programme en français avec 22 places agréées) ont également bénéficié d'un financement.

Yukon

Financement prévu dans l'accord bilatéral : environ 7,2 millions de dollars sur trois ans.

Réalisations

Améliorer la qualité par la formation

Conscient des difficultés d'accès aux opportunités de formation et au matériel de perfectionnement professionnel, le Yukon, en partenariat avec la Yukon Child Care Association, a organisé une conférence de perfectionnement professionnel de deux jours à laquelle ont assisté 165 personnes (72 % des éducateurs de la petite enfance du Yukon). La conférence aura lieu chaque année afin d'aborder les défis que doivent relever les éducateurs pour avoir accès à des possibilités de formation ou à du matériel de perfectionnement professionnel qui peuvent améliorer la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En 2017-2018, cinq étudiants des collectivités rurales ont terminé des cours d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour passer au niveau suivant de leurs études. Ces cinq élèves représentent 14 % des fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Yukon qui travaillent à l'obtention d'un certificat de niveau 1 en services de garde.

Au total, 57 % (36) des programmes agréés du Yukon ont obtenu un financement ponctuel par l'entremise du fonds d'enrichissement pour acheter des jouets et de l'équipement adaptés à la culture et au développement afin d'améliorer la qualité et l'inclusivité des services de garde au Yukon.

En 2018-2019, le Yukon appuie l'élaboration d'un cadre de curriculum qui tiendra compte des besoins en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des communautés linguistiques, culturelles et urbaines et rurales du territoire, y compris la population francophone du Yukon et 14 Premières Nations.

Améliorer l'abordabilité et l'accessibilité

Afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les 62 services de garde agréés du Yukon, représentant un total de 1 477 places, ont bénéficié en 2017-2018 d'une augmentation de 15 % de la subvention directe de fonctionnement, la première augmentation du financement depuis 2008. Une augmentation supplémentaire de 20 % du financement a été allouée spécifiquement aux programmes de garde d'enfants dans les collectivités rurales pour tenir compte des coûts supplémentaires liés au fonctionnement à l'extérieur des régions urbaines. Le financement stabilisera les frais payés par les parents pour les programmes de garde agréés afin de rendre les services de garde plus abordables pour les familles du Yukon.

En plus de soutenir l'abordabilité pour les familles du Yukon, la subvention directe de fonctionnement a été accordée à cinq personnes fournissant des soins primaires à leurs petits-enfants. À titre de principaux fournisseurs de soins de leurs petits-enfants, auparavant, de nombreux grands parents n'étaient pas admissibles pour diverses raisons aux programmes de subventions existants d'après les critères fondés sur le revenu. En plus d'appuyer le fonctionnement et le maintien des programmes existants, le financement de démarrage – pour appuyer la mise en place de nouveaux programmes agréés dans les régions rurales et mal desservies ainsi que des programmes qui offrent des heures de garderie souples et en dehors des heures régulières – a donné lieu à l'instauration de 20 nouvelles places en garderie et à la réouverture de quelque 59 places qui avaient été temporairement fermées.

Programmes inclusifs de garde d'enfants

Treize autres enfants ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de programmes inclusifs visant à faire en sorte que les enfants ayant des besoins spéciaux réalisent leur potentiel de développement. Ces mesures de soutien comprennent le soutien individuel, le soutien à ratio réduit, et l'équipement spécialisé et la formation du personnel.

En 2018-2019, le Yukon travaillera avec la communauté francophone et toutes les Premières Nations du territoire à l'examen des besoins de leurs collectivités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de déterminer la meilleure façon d'utiliser le financement futur pour combler les lacunes dans les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Résumé

Pour donner aux enfants canadiens le meilleur départ possible dans la vie et mieux épauler les familles canadiennes, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de l'exercice 2017-2018, afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de services de garde abordables et de grande qualité partout au pays.

Le présent rapport fait état des progrès accomplis en 2017-2018 afin de soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle nationale. Il y a eu la mise en œuvre du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la création d'un groupe d'experts chargé de fournir des conseils sur la création d'une stratégie de données et de recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et l'investissement dans des projets partout au pays. Le Rapport souligne aussi les résultats obtenus après la première année d'investissement par le biais de chaque accord bilatéral avec les provinces et les territoires. Cela s'ajoute aux résultats globaux et aux investissements continus des provinces et territoires dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Si on observe déjà de bons progrès, les retombées de ces accords se préciseront davantage lors de la deuxième et de la troisième année. Cela s'explique par la signature tardive des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires et le fait qu'une portion importante des fonds de la première année pouvait être reportée à l'exercice 2018-2019.

Par l'entremise du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les gouvernements se sont engagés à rendre compte annuellement des progrès réalisés et de l'incidence du financement fédéral, tout en tenant compte des priorités de chaque administration en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les rapports des données permettent d'enrichir les connaissances et de mettre en commun de l'information avec les familles, les collectivités et les fournisseurs de services. Les résultats de la deuxième et de la troisième année des accords bilatéraux seront communiqués ultérieurement.

Références

Atkinson Centre for Society and Child Development. (2017). “Rapport sur l’éducation à la petite enfance.” Ontario Institute for Studies in Education/Université de Toronto. <http://ecereport.ca/fr/rapport/>

Baker, M. et al. (2008). “Universal Childcare, Maternal Labour Supply and Family Well-Being”.

Cleveland, G. et al. (2008) “New Evidence about Child Care in Canada: Use Patterns, Affordability and Quality”. IRPP Choices, Vol. 14, No. 12

Friendly, M. et al., (2018). “Early childhood education and care in Canada 2016”.
Unité des ressources et de la recherche sur les services de garde.
<https://www.childcarecanada.org/sites/default/files/ECEC-in-Canada-2016.pdf>

Kohen, D., Dahinten, V.S. Khan, S. & Hertzman, C. (2008). “Child care in Quebec: access to a universal program”. Canadian Journal of Public Health. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19149384>

Laurin, J. et al. (2015). “Child Care Services, Socioeconomic Inequalities, and Academic Performance”. American Academy of Pediatrics. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26598459>

Macdonald, D. et M. Friendly. (2019) Étapes déterminantes du développement : les frais de garde dans les grandes villes du Canada 2018. Centre canadien de politiques alternatives.
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/developmental-milestones>

National Institute of Child Health and Human Development. (2006). “The NICHD Study of Early Child Care and Youth Development”. U.S. Department of Health and Human Services.
https://www.nichd.nih.gov/sites/default/files/publications/pubs/documents/seccyd_06.pdf

OCDE. (2012). Petite enfance, grands défis III – Boîte à outils pour une éducation et des structures d’accueil de qualité, Paris, Éditions de l’OCDE.
https://www.oecd-ilibrary.org/education/petite-enfance-grands-defis-iii_9789264167025-fr

Romano, E. Kohen, D. & Findlay, L. (2010). “Associations among child care, family and behavior outcomes in a nation-wide sample of preschool-aged children”. International Journal of Behavioural Development. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0165025409351657>

Statistique Canada. (2019). Enquête sur les modes d’apprentissage et de garde des jeunes enfants.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190410/dq190410a-fra.htm>

Annexe A : Exemples de projets novateurs dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada investira 100 millions de dollars sur dix ans pour encourager les pratiques novatrices. Un appel de concepts demandait aux participants de soumettre des idées (solution novatrice, pratique exemplaire, outil ou méthodologie appuyant les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants de moins de six ans) en vue de répondre aux enjeux actuels et émergents. Plus de 300 concepts ont été présentés. Les projets suivants ont déjà été approuvés :

- L'Université Guelph s'efforce d'en apprendre davantage sur les parents qui ont des horaires de travail atypiques et sur leur utilisation des services de garde. L'évolution de la structure de la main-d'œuvre (y compris la croissance des emplois dans le secteur des services, l'utilisation accrue de la technologie et les pressions concurrentielles) a fait en sorte qu'une proportion croissante de Canadiens occupe des emplois que l'on appelle « atypiques ». Cependant, les services de garde ont été modelés sur une semaine de travail « normale ». L'initiative devrait permettre d'acquérir de nouvelles connaissances sur les habitudes de travail des parents afin de mieux cerner les besoins.
- Le National Centre for Early Childhood Inclusion travaille à un projet visant à promouvoir l'intégration des enfants handicapés dans des environnements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répondent à leurs besoins individuels et favorisent leur intégration sociale. Le projet a pour objectifs de définir les écarts de qualité entre les services destinés aux enfants handicapés et ceux destinés aux enfants typiques, de recommander des mesures pour améliorer la qualité de l'intégration et de proposer des pratiques exemplaires.
- Le MaRS Centre for Impact Investing s'emploie à acquérir des connaissances sur les modèles de financement social pour le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et améliorer la capacité des fournisseurs de services de garde à utiliser des modèles de financement social. De plus, ce projet consistera à améliorer la connaissance et la capacité des modèles de financement social et à renforcer les capacités de partenariat et mobiliser des fonds pour le financement du financement social.

- La Learning Enrichment Foundation cherche à améliorer la qualité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en répondant à la demande croissante en éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) en Ontario et à satisfaire les besoins en compétences des EPEI établis par le secteur par la création et la mise à l'essai d'un programme amélioré et accéléré de formation en éducation à la petite enfance. Les objectifs du projet sont les suivants : permettre à plus d'éducateurs de la petite enfance d'obtenir le titre d'EPEI; créer et mettre à l'essai un modèle de formation novateur qui contribue à améliorer la qualité des services; et établir et transmettre des pratiques exemplaires, des connaissances et des solutions. Ce projet incitera les employeurs et les fournisseurs de formation d'autres régions et provinces à coopérer à la création de modèles de formation similaires.
- Les YMCA d'Hamilton, de Burlington et de Brantford collaborent pour développer l'application Weemarkable et l'implanter dans les services de garde de tous les YMCA du Canada. L'application exploite les nouvelles technologies pour améliorer la communication et la confiance entre les éducateurs et les familles. Ces dernières peuvent ainsi participer aux activités quotidiennes de leur enfant, discuter de son développement et célébrer les étapes importantes franchies. L'application aide également les éducateurs de la petite enfance à offrir de manière assidue des expériences d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants, notamment en leur donnant un accès facile à la documentation et en leur offrant des occasions de réfléchir et d'apprendre. L'application sera adaptée à tous les milieux réglementaires provinciaux et territoriaux de garde d'enfants.
- La Ti'ondih Healing Society des Territoires du Nord-Ouest propose d'examiner les pratiques exemplaires des programmes de garde et de concevoir et de mettre à l'essai un programme inclusif de qualité pour les enfants autochtones de moins de quatre ans et leur famille, qui offrira des activités adaptées au milieu familial et au service de garde. Pour élaborer le programme, l'organisme collaborera avec des garderies autochtones en milieu urbain, rural et éloigné. Ensemble, ils établiront un programme culturellement adapté et élaboré avec la participation de la communauté et mettront en place une formation pour le personnel.
- La Calgary Immigrant Women's Association veut améliorer les programmes qui favorisent l'apprentissage chez les jeunes enfants immigrants issus de familles à faible revenu de Calgary. L'Association créera, mettra à l'essai et évaluera un centre novateur de la petite enfance pour les enfants âgés de 19 mois à 4 ans, où parents et enfants interagiront et apprendront ensemble. Les activités prévues amélioreront les compétences en lecture et en écriture dans la langue maternelle et s'appuieront sur la culture canadienne ainsi que sur le pays et la culture des parents.
- Le North Shore Micmac District Council du Nouveau-Brunswick veut, en s'adressant aux professionnels de la petite enfance, recueillir des données structurelles, systémiques et programmatiques de base sur les programmes et les services à la petite enfance dans les sept communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Le projet vise à analyser les études intracommunautaires des programmes de la petite enfance et à en faire rapport afin d'en déterminer les forces et les faiblesses et de formuler des recommandations pour des mesures futures, en mettant l'accent sur l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux. L'organisme présentera ses conclusions aux membres de la collectivité, aux dirigeants et aux organismes qui offrent des programmes et services dans les collectivités.

- Le Family Education and Support Centre de la Colombie-Britannique est en train de créer une entreprise sociale qui accroîtra la portée des programmes de l'organisme. Le projet comprend la construction d'un centre plus grand qui proposera des services de soutien aux parents et aux enfants ainsi qu'une garderie sur place. Le plan prévoit d'abord huit garderies situées sur les terrains de huit écoles à Maple Ridge et à Pitt Meadows, en Colombie-Britannique. Sept seront situées à Maple Ridge et une à Pitt Meadows. Chacune offrira un enseignement préscolaire fondé sur l'approche pédagogique Reggio et des services de garde avant et après l'école. Ces garderies offriront notamment des programmes novateurs axés sur des composantes sociales, environnementales, multigénérationnelles et multiculturelles. L'organisme envisage aussi des programmes de garde d'enfants de fin de semaine pour les élèves de la maternelle à la septième année.
- L'Université de la Colombie-Britannique élabore et met à l'essai un outil de recadrage des risques liés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants afin de répondre aux enjeux, aux besoins et aux défis qu'ont ciblés, lors de groupes de discussion dirigés, le personnel et les administrateurs pour encourager les enfants à jouer dehors. D'un point de vue démographique, la diversité ethnique, culturelle et socioéconomique de la région métropolitaine de Vancouver en fait l'endroit idéal pour élaborer et mettre à l'essai cet outil. Le projet accorde la priorité aux centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants desservant des populations diverses, en particulier les familles autochtones, les familles à faible revenu et les familles de nouveaux arrivants.
- L'Université du Nouveau-Brunswick fait fond sur le système provincial actuel d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour favoriser le développement du leadership pédagogique chez les éducateurs qui travaillent auprès d'enfants âgés de moins de six ans. Les éducateurs et les directeurs cibleront les forces, les défis et les objectifs d'apprentissage liés à leurs méthodes relatives au matériel pédagogique; prépareront, animeront et évalueront des ateliers sur le matériel pédagogique qui traiteront des environnements propices à l'alphabétisation et au cours desquels ils mettront en commun des connaissances, des méthodologies, des ressources et des pratiques exemplaires avec leurs collègues, les familles et les intervenants communautaires; et produiront et afficheront du matériel pédagogique dans les espaces publics, qui décrira l'apprentissage des enfants et les pratiques intentionnelles des éducateurs.